

Sous-groupe permanent sur LEADER et le développement local mené par des acteurs locaux (CLLD)

3e réunion

Bruxelles, 16 février 2016

Table des matières

1. Session introductive	3
2. Etat d'avancement	4
3. Activités pour améliorer la mise en œuvre de LEADER/CLLD (1).....	5
4. Activités pour améliorer la mise en œuvre de LEADER/CLLD (2).....	7
5. Présentation du groupe de travail thématique Helpdesk Evaluation sur l'évaluation de LEADER/CLLD	12
6. Promouvoir l'innovation au sein de LEADER/CLLD	14
7. Conclusions et étapes suivantes.....	16
Annexe 1 Résumé des commentaires recueillis	18

1. Session introductive

9 h 30 – 9 h 50

Accueil par Matthias
Langemeyer (DG
AGRI)

Matthias Langemeyer accueille les participants au nom de la DG AGRI et leur rappelle les objectifs de la réunion, à savoir :

- Fournir une mise à jour de l'avancement de la programmation et de la mise en œuvre de LEADER et de ses activités de coopération ;
- Présenter les dernières activités et initiatives d'amélioration de LEADER/CLLD, d'identification des réussites et d'implication des parties prenantes ; et
- Faciliter les échanges sur des sujets clés liés à la mise en œuvre de LEADER/CLLD.

M. Langemeyer ajoute que tous les programmes de DR ont été approuvés avant la fin de l'année dernière. Avec 9,7 milliards d'euros de fonds publics, un total de 109 programmes soutiendront LEADER. Cela représente presque 7% du budget du FEADER convenu au niveau local. 25 EM étendent leur soutien pour le CLLD allant au-delà de la politique rurale et dans 19 de ces EM (mais pas dans toutes les régions), la possibilité de recourir à plusieurs sources de financement est offerte aux GAL pour mettre en œuvre leurs stratégies.

Dans plusieurs programmes, la sélection des GAL est finalisée et la mise en œuvre des stratégies de développement local est lancée. Les caractéristiques particulières de LEADER lui permettent de s'adapter aux circonstances changeantes et de répondre aux besoins locaux (tels que le climat, l'intégration des migrants, la reprise économique) de manière innovante.

Une simplification de la politique de développement rural est possible, en utilisant par exemple des options de coûts simplifiés, ou un fonds de gestion et la sélection directe de projets de coopération par les GAL, afin d'alléger la charge des autorités et des bénéficiaires du programme.

Les AG, les RRN et les GAL ont déjà développé plusieurs bonnes pratiques pour atteindre de meilleurs résultats dans la mise en œuvre de LEADER. Ces résultats devraient être repris et partagés avec la communauté LEADER. La Commission s'engage à faciliter ce processus d'apprentissage par les pairs grâce aux activités du Point de contact du REDR. Elle est particulièrement heureuse de voir des initiatives de groupes d'EM testant de nouvelles idées et discutant des points d'intérêt particulier, telle que la dernière réunion sur les projets cadres.

Présentation des
objectifs et de
l'ordre du jour par
Paul Soto (PC REDR)

Paul Soto rappelle aux participants que LEADER était, lors de son lancement il y a 25 ans, une initiative communautaire et constitue désormais le plus grand réseau de développement local au sein de l'UE. Il existe toutefois certaines tensions entre le système et les procédures de mise en œuvre, d'une part, et les principes d'origine de LEADER, de l'autre. Il est important d'assurer la capacité d'innovation et de renouvellement de LEADER.

Paul Soto présente l'ordre du jour, expliquant que ce dernier correspond aux

huit thèmes clés sélectionnés lors de la première réunion du sous-groupe LEADER/CLLD en avril 2015.

2. Etat d'avancement

9 h 50 – 10 h 20

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien prévu à cet effet

Christine Falter,
Urszula Budzich-
Tabor "[Etat
d'avancement de
LEADER CLLD](#)"

Christine Falter de la DG AGRI fournit un aperçu du financement alloué à LEADER par Etat membres et par sous-mesure, ainsi qu'une partie des résultats clés et cibles à atteindre, en se fondant sur des données du SFC.

Urszula Budzich-Tabor du PC du REDR fournit des informations et des analyses détaillées sur l'avancement de la sélection des GAL, les thèmes clés traités par LEADER, le pluri-financement et la répartition des rôles entre les AG, les AP et les GAL, se basant sur les analyses des contrôles des PDR et sur les réponses aux enquêtes des AG LEADER.

Débat

Michael Dower (PREPARE) reconnaît l'importance de la participation des pays des Balkans à l'événement LEADER tenu en septembre 2015 à Milan. Il explique que le FEADER ne peut subvenir aux coûts des partenaires hors-UE qui sont impliqués dans des projets de coopération transnationale avec des GAL de l'UE, mais que des financements de l'IPARD et de l'ENPARD peuvent être utilisés à ces fins. La DG AGRI devrait jouer un rôle important en invitant la DG NEAR (qui est en charge de l'élargissement et de la politique de voisinage) à promouvoir cette activité et ce financement. La Commission accepte l'invitation mais explique que cela nécessite un long processus et qu'une procédure d'accréditation pourrait s'avérer nécessaire.

Johan Magnusson (AG, SE) souligne l'importance de la participation des représentants des DG REGIO et EMPL au sous-groupe LEADER où d'importants échanges d'informations et actions de coordination peuvent être lancés. Les représentants pourraient également fournir des informations plus détaillées concernant la mise en œuvre du CLLD au titre du FEDER et du FSE (nombre de GAL financés, budget, etc.).

La Commission explique que les participants des DG REGIO et EMPL ont été invités mais n'étaient pas en mesure de participer. La réunion du groupe d'experts pour les fonds structurels et d'investissement (EGESIF) en avril permettra de fournir plus d'informations détaillées sur la mise en œuvre du CLLD par les quatre financements qui le soutiennent.

Panagiotis Patras (GAL, GR) suggère que la répartition des rôles entre les GAL, les AG et les AP a créé certains obstacles à la mise en œuvre de LEADER lors de la période précédente et que des conseils supplémentaires de la part de la DG AGRI seraient utiles pour éviter que cela ne se produise. La Commission répond que la DG AGRI contrôle le problème et que les AG doivent fournir de telles informations dans les PDR.

3. Activités pour améliorer la mise en œuvre de LEADER/CLLD (1)

10 h 20 – 11 h 15

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien prévu à cet effet

Edina Ocsko,
Alexander Spriet :
[« Que peuvent offrir les RRN ? Le soutien des RRN aux GAL et à la mise en œuvre de LEADER/CLLD »](#)

Cette session fournit des informations sur les outils des RRN et du REDR pour soutenir le renforcement des capacités des acteurs LEADER et pour faciliter la mise en œuvre de LEADER/CLLD.

Edina Ocsko du Point de Contact du REDR offre un aperçu des différents types de soutien à la mise en œuvre de LEADER/CLLD fournis par les RRN, se basant principalement sur un rapport de cartographie préparé en 2015. Alexander Spriet, du RRN flamand, souligne l'initiative des réseaux d'apprentissage pour LEADER qu'ils proposent aux coordinateurs des GAL et aux autres acteurs de LEADER de manière à faciliter les échanges d'expériences et le développement de projets de coopération.

Elena Maccioni
: [« Outils LEADER sur le site web du REDR »](#)

Elena Maccioni du Point de contact du REDR détaille brièvement les différents outils déjà disponibles sur le site web du REDR (ou en construction) pour améliorer la mise en œuvre de LEADER et faciliter la coopération entre les GAL : la boîte à outils LEADER, les FAQ LEADER, la base de données des GAL et l'outil de recherche des partenaires.

Sa présentation est suivie d'un exercice interactif afin d'obtenir un retour des participants sur les modèles proposés pour le profil des GAL et les offres de coopération. Ce retour alimentera la base de données des GAL et l'outil de recherche des partenaires. Un document contenant les propositions du PC concernant des éléments spécifiques des modèles est présenté. Celui-ci couvre les thèmes clés pour les stratégies des GAL et les offres de coopération, les caractéristiques physiques des zones des GAL ainsi que leurs atouts et leur utilisation du territoire. Les participants sont invités à revoir ces propositions et leurs commentaires seront pris en compte lors de la finalisation des modèles.

Le dernier exercice de cette session invite les participants à proposer des questions auxquelles ils souhaiteraient obtenir des réponses dans la section des FAQ LEADER du site web.

Les groupes de questions suivants sont soumis lors de la réunion du sous-groupe :

(1) Questions de base sur LEADER/CLLD et le réseautage rural :

- Qu'est-ce que le sous-groupe sur LEADER/CLLD ? En quoi est-il pertinent pour moi ? Comment puis-je m'impliquer ?
- Qu'est-ce que l'Assemblée des réseaux ruraux européens et son groupe de

pilotage ? En quoi est-ce pertinent pour moi ? Comment puis-je m'impliquer ?

- Qu'est-ce que le Helpdesk Evaluation européen ?

(2) Questions sur la mise en œuvre de LEADER/CLLD :

- Où en sommes-nous réellement en ce qui concerne la mise en œuvre de LEADER/CLLD ? Combien de GAL sont opérationnels ? Parmi eux, combien recourent à plus d'un financement ? Combien d'entre eux, et lesquels, recourent au FSE et au FEDER ? Combien de GAL sont des GAL urbains ?

- Quelles sont les conséquences du choix d'un fonds de gestion pour l'utilisation de projets cadres et comment sont-ils instaurés ?

(3) Questions sur la coopération LEADER :

- Quel est le taux de soutien pour les autres EM pour la CTN ? Y a-t-il une différence avec la coopération entre les GAL au sein des EM ?

- Le taux de soutien pour la CTN est-il différencié (par exemple l'investissement, les autres activités) ? Le fait de lancer la coopération CTN peut s'avérer problématique lorsque le taux de soutien pour la CTN dans un EM/une région descend à 60% tandis que les autres maintiennent un taux de 100% ;

- La coopération avec les pays tiers : nous avons besoin d'une boîte à outils pour cela. Existe-t-il des exemples de contrats ? Comment prouver l'existence d'un partenariat ? Comment prouver l'existence de la SDL ? Quelle taille la région devrait-elle avoir ? Qu'en est-il des coûts communs ?

- Quelle est l'éligibilité géographique du PDR et qu'en est-il de la question de la limitation des dépenses en-dehors de la zone du PDR ? Cela pose un véritable problème pour les projets de coopération, qui dépassent souvent la zone du PDR. La coopération LEADER entre-t-elle dans le cadre de cette limitation ?

- Veuillez fournir des informations sur les PDR concernant le type de candidature pour la CTN (appels en cours ou périodiques répartis sur l'année). Les GAL sont-ils autorisés à demander le remboursement des coûts de la phase préparatoire ?

(4) Questions sur les propositions pour les actions futures :

- La communication entre les ministères aux niveaux national et international est nécessaire de manière à échanger des expériences sur le pluri-financement. Des voyages d'étude pour le personnel ministériel seraient utiles.

- Nous devrions étudier et adapter les OCS d'Erasmus+ à la coopération LEADER.

- En plus de la recherche de partenaires, nous devrions avoir un outil pour aider les GAL en ce qui concerne les règles en vigueur dans les différents pays, qui soit très pratique et qui facilite la coopération.

4. Activités pour améliorer la mise en œuvre de LEADER/CLLD (2)

11 h 45 – 13 h 00

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien prévu à cet effet

Cette session fournit des informations sur quatre activités sur PC du REDR :

- Les résultats de l'atelier sur les options de coûts simplifiés (OCS)
- Les résultats de l'atelier sur les projets-cadres
- Le futur atelier du REDR sur l'« inclusion sociale », comprenant une présentation des activités d'inclusion sociale par le RRN et les GAL suédois
- Une mise à jour sur les activités de soutien à la coopération prévues par le REDR.

Gregorio Dávila Díaz : réflexions sur l'atelier du REDR sur les options de coûts simplifiés au sein de LEADER/CLLD

Gregorio Dávila Díaz (DG AGRI) fournit un aperçu des résultats généraux de l'atelier sur les options de coûts simplifiés (OCS) du 19 janvier 2016 et des prochaines étapes envisageables. Il met l'accent sur le fait que des ateliers sur les OCS ont déjà eu lieu par le passé, mais que celui-ci est le premier à se concentrer particulièrement sur LEADER/CLLD.

Les articles 67 et 68 du RDC offrent de nombreuses possibilités mais posent aussi certains défis. L'atelier souligne à plusieurs reprises qu'une « nouvelle mentalité » est nécessaire pour mettre en œuvre les OCS au sein de LEADER et du FEADER en général, en se concentrant sur les résultats au lieu des coûts. Les administrations nationales et la Commission européenne doivent changer leur approche par rapport à celle utilisée lors de la précédente période de programmation.

Il est primordial que les auditeurs soient impliqués ; ils jouent un rôle actif dans l'atelier et contribuent aux présentations. Il est important de comprendre la différence entre les contrôles des approches de financements traditionnels (basées sur les dépenses et les coûts occasionnés) et les contrôles des approches basées sur les OCS. L'expérience du FSE est plutôt encourageante : aucun taux d'erreur n'a été trouvé avec les OCS.

Les trois différents types d'OCS (montant forfaitaire, taux forfaitaire et coût unitaire) s'appliquent à LEADER de différentes manières. Par exemple, pour le soutien préparatoire, le montant forfaitaire semble constituer une bonne approche, tandis que l'approche du taux forfaitaire et du coût unitaire serait plus appropriée pour les coûts de gestion et d'animation. Les avantages et les inconvénients des différents modèles sont analysés au cours de l'atelier.

En raison des dispositions particulières du FEADER, les autorités de gestion doivent présenter un certificat de calcul des OCS établi par une tierce partie. La méthode doit au moins être déjà décrite dans le PDR ; les calculs pouvant

intervenir plus tard. Certaines des restrictions spécifiques aux fonds peuvent éventuellement être modifiées, mais nous devons pour le moment les appliquer.

La Commission européenne peut aider davantage les EM en développant des modèles prêts à l'emploi, pour l'investissement et pour LEADER par exemple. Nous savons que certains EM, comme la Pologne qui présente son modèle au cours de l'atelier, travaillent dans ce domaine. La révision du travail/des modèles sur les OCS existants est en cours. Après une première révision, la DG AGRI a trouvé 185 cas de recours aux OCS dans les PDR, indiquant qu'ils sont plus répandus qu'on ne le pensait au départ.

Le processus entamé par le FSE lors de l'application des OCS peut être utile pour le FEDEAR. Les calculs des projets nationaux préexistants ont été utilisés pour des bénéficiaires et des opérations similaires ; l'utilisation des OCS a ensuite été étendue aux taux forfaitaires pour les coûts indirects basés sur les coûts directs. Si un Etat membre décide d'utiliser le taux actuel de 15%, il n'a pas à développer de méthode spécifique. Une fois davantage d'expérience acquise avec ces méthodes d'OCS plus simples, il pourra alors convenir d'engager des méthodes de calcul des OCS plus complexes.

Frank Bartelt :
Facilitation de la
mise en œuvre des
projets cadres

Frank Bartelt (AG, DE) présente les résultats de l'atelier sur les projets cadres (15 février 2016) organisé à l'initiative des AG allemande, autrichienne, luxembourgeoise et suédoise. Pendant l'atelier, tout le monde s'accorde sur le fait que la question clé concerne le processus d'approbation *ex-ante* des projets cadres, en particulier en ce qui concerne le caractère « raisonnable » des coûts. L'AG polonaise est très claire : ils doivent mettre en œuvre des projets cadres étant donné le très grand nombre de petits projets et la charge administrative associée à leur approbation. C'est à ce moment-là que l'idée de projet cadre peut être utile.

Dans les cas où l'AG a délégué les fonctions d'approbation au GAL (modèle décentralisé, comme indiqué dans les conseils du CLLD pour les acteurs locaux, p. 43), le recours à des projets cadres n'apporte pas de véritables bénéfices.

gestion/l'agence de paiement est importante. Regrouper les projets au sein d'un projet cadre peut alors rapporter des bénéfices, en particulier pour les projets qui peuvent ne coûter que quelques centaines d'euros. De plus, en ce qui concerne la relation entre le GAL et les candidats des sous-projets, le GAL remplit une fonction d'approbation pour ces petits projets, ce qui représente un aspect important par rapport aux idées principales de l'approche LEADER.

Inconvénients : le GAL assume la charge administrative supplémentaire ainsi que la responsabilité financière. Aussi, l'AP ou l'organe d'approbation devra voir si les coûts du sous-projet sont raisonnables et éligibles, une tâche qui peut s'avérer difficile lors des contrôles administratifs de la demande de projet cadre. L'AG doit prévoir une forme de facilitation.

C'est à l'AG que revient le choix du degré d'autorité à attribuer aux GAL pour contrôler les projets. Les GAL pourraient par exemple être chargés de vérifier si les sous-projets sont éligibles ou non. Dans tous les cas, le GAL étant le bénéficiaire du projet cadre, il ne peut pas jouer le rôle d'intermédiaire dans les contrôles administratifs du projet.

Joanna Gierulska (AG, PL) indique que la Pologne prévoit de mettre en œuvre des projets cadres au sein de LEADER. Le plus important étant que le GAL soit bénéficiaire, et non pas promoteur du sous-projet. Cette approche est similaire au système de marchés publics. Un certain nombre d'informations sur les sous-projets au stade de la demande est requis par le GAL (par exemple, quelles sont les tâches à mener dans le cadre du projet et quels sont leurs coûts) de manière à rendre les contrôles administratifs possibles. Dans le système polonais, la sélection des micro-projets est effectuée par les GAL, ainsi que la signature des contrats avec les promoteurs des micro-projets. L'AG contrôle et approuve le projet en avance et effectue ensuite les contrôles du projet cadre entier au stade de la demande de paiement. Cela facilite les choses à la fois pour les bénéficiaires et l'administration.

Frank Bartelt ajoute que cela peut constituer une option pour les GAL expérimentés traitant avec des acteurs en qui ils ont confiance.

Edina Ocsko et
Charlotta
Heimersson :
« [Approches
territoriales et
réseautage pour
soutenir l'inclusion
sociale](#) »

Edina Ocsko du PC du REDR introduit l'atelier du REDR sur l'inclusion sociale (prévu le 17 mars à Bruxelles). L'objectif principal est de débattre des opportunités offertes par les PDR pour soutenir l'inclusion sociale dans les zones rurales, avec un accent placé sur la valeur ajoutée de LEADER/CLLD et du réseautage.

Charlotta Heimersson (GAL/RRN, SE) souligne l'importance de l'intégration des immigrés dans les zones rurales, devenue prioritaire en raison de la crise actuelle des réfugiés. Dans sa présentation, elle parle de ce que LEADER et les RRN peuvent faire. Elle détaille le groupe de travail suédois sur l'inclusion sociale et fournit quelques exemples de projets.

Ines Jordana :
activités futures de
coopération

Ines Jordana (PC REDR) fournit une mise à jour du travail du REDR en matière de soutien de la coopération transnationale, y compris le développement de fiches pays et de résumés sur la CTN. Selon l'enquête

LEADER

menée par le PC avant cette réunion, quatre AG ont publié des appels à projets et 17 travaillent actuellement sur leur procédure de candidature. Le PC du REDR mettra au point les critères d'éligibilité dans les différents EM/régions, divers modèles et exemples. Le PC du REDR encourage les participants à travailler conjointement sur ce sujet. Il y aura une section prévue à cet effet dans le prochain magazine, reprenant certains Etats membres et régions travaillant au renforcement de la coopération (par exemple les pays baltes, la région des Carpates et certains Etats membres régionalisés tels que l'Espagne, les régions du Royaume-Uni et l'Irlande). Un atelier se tiendra en juin 2016 sur la coopération transnationale. Les GAL intéressés peuvent contacter John Grieve (PC REDR), en indiquant leurs contributions possibles.

Le RRN espagnol a mis en place un groupe de travail de coordination. Le représentant de l'autorité de gestion espagnole souligne brièvement ce point pendant la réunion. Le groupe est soutenu par le ministère et rassemble les GAL pour les aider à comprendre les besoins des AG. Le groupe de coopération soutient le processus de sélection du projet. Une section de recherche de partenaires du site web est également mise en place.

Commentaires et débat

La majeure partie du débat se concentre sur la question des projets cadres et, dans une moindre mesure, sur les OCS. Les points suivants sont abordés :

- Les GAL sont bénéficiaires mais également acteurs, combinant une approche « réactive » (en recevant les demandes) à une approche « proactive » (en reliant les propositions de différents acteurs par exemple) (Michael Dower, PREPARE) ;

- Les projets cadres peuvent être plus difficiles à développer, à mettre en œuvre et à vérifier, mais ils sont essentiels pour motiver les acteurs qui ne seraient pas capables de mettre en œuvre les projets par eux-mêmes. Des coûts sont toujours impliqués dans les vérifications et contrôles administratifs, quel que soit le niveau auquel ceux-ci interviennent, mais peut-être que ces coûts ne sont pas justifiés pour certains projets à très petite échelle, en particulier lorsqu'intervient un contrôle de la communauté locale (Krzysztof Kwatara, GAL PL) ;

- Nous devrions simplifier les choses pour certains groupes cibles très importants de LEADER qui ne sont actuellement pas efficacement atteints, comme les femmes et les entrepreneurs. Il reste encore un travail important à accomplir dans ce domaine (Luis Fidschuster, RRN AT) ;

- L'Estonie prévoit de recourir à des projets cadres pour la jeunesse, mais aimerait en savoir plus sur le préfinancement (Kristiina Tammets, ELARD/GAL EE) ;

Joanna Gierulka explique que pour LEADER en Pologne, la contribution nationale est réglée à l'avance et qu'il existe des crédits-relais pour la partie du FEADER afin de faciliter l'accès des petits acteurs aux financements.

Plusieurs participants soulèvent la question de l'harmonisation des approches entre le FEADER et les autres fonds structurels et

d'investissement. En Finlande par exemple (selon Laura Jänis, AG), une solide expérience a déjà été acquise dans l'utilisation des montants forfaitaires pour les fonds structurels ; cela pourrait peut-être suffire à modifier l'interprétation de la Réglementation FEADER - l'article (62.2) se référant aux paiements basés sur les zones ne conviendrait pas aux OCS. Joanna Gierulska (AG, PL) ajoute que les OCS en général devraient suivre les pratiques dérivant du FSE. Par exemple, pour les subventions versées en soutien aux entreprises, il est impossible de calculer les coûts avant que le projet ne soit lancé.

En République tchèque, il existe différentes approches pour les OCS par l'AG des différents fonds. Paradoxalement, les GAL auront plus facilement accès aux OCS avec le FEDER et le FSE qu'avec le FEADER, bien qu'ils aient plus d'expérience avec ce dernier fonds et que les AG peuvent leur faire confiance (Radim Sršen, ELARD/GAL CZ).

Gregorio Dávila Díaz répond qu'en général, la DG AGRI entend harmoniser sa législation avec celle des autres fonds structurels et d'investissement, mais que la possibilité d'une interprétation différente de la réglementation n'est pas évidente. Il sera peut-être possible d'y remédier, mais cela prendra du temps. Il est généralement plus sûr de calculer, par exemple, les montants forfaitaires à l'avance, sachant qu'il y a moins de risques que ces derniers soient contestés par les auditeurs.

Pour les projets cadres, les contrôles administratifs, y compris en ce qui concerne le caractère raisonnable des coûts, doivent actuellement être effectués au stade de la demande. Nous pouvons trouver des façons de gérer cette tâche, en regroupant par exemple les micro-projets lorsqu'ils sont à un stade suffisamment concret et en uniformisant les projets cadres grâce à l'utilisation d'OCS. Une liste des prix de référence à mi-chemin peut être établie sur la base des dépenses déjà réglées lors des périodes précédentes. Si l'on suit l'exemple tchèque, une fois la méthode de calcul des OCS instaurée pour un fonds (FEDER ou FSE par exemple), il n'y a aucune raison pour qu'elle ne soit pas également applicable au FEDEAR.

5. Présentation du groupe de travail thématique Helpdesk Evaluation sur l'évaluation de LEADER/CLLD

14 h 30 – 15 h 00

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien prévu à cet effet

Jela Tvrdonova :
[« Groupe de travail thématique : évaluation de LEADER/CLLD »](#)

Jela Tvrdonova du Helpdesk Evaluation souligne les raisons de l'évaluation de LEADER/CLLD, les bases juridiques et les éléments communs du système de suivi et d'évaluation de LEADER, ainsi que les objectifs et les délais du groupe de travail thématique. Celui-ci vise à développer l'aide à la préparation et à la mise en œuvre de l'évaluation de LEADER/CLLD aux

Questions et réponses

niveaux des programmes et des GAL.

Jela Tvrdonova conclut sa présentation en demandant aux participants de répondre (oralement ou par écrit) aux questions suivantes : « quels sujets/questions en particulier devraient être évalués dans LEADER/CLLD ? » et « quels sont les principaux défis dans l'évaluation de LEADER/CLLD qui devraient donc être relevés dans les lignes directrices ? »

Les participants ont soulevé les questions et commentaires suivants :

- Comment évaluer la valeur ajoutée de l'approche pluri-fonds ? Comment les conseils s'articulent-ils avec les bonnes pratiques ? (Patrice Collignon, RED) ;
- La collecte de données au niveau des GAL est l'un des défis pour lesquels nous avons besoin de ressources humaines ou d'une collecte automatique des données (Kristiina Tammets, ELARD) ;
- Les GAL éprouvent des difficultés à comprendre le suivi, mais l'AG essaye de les aider ; les GAL doivent bien le comprendre, sinon nous ne ferons que créer des difficultés (Alistair Prior, RRN Royaume-Uni/Ecosse) ;
- L'un des aspects sur lesquels LEADER peut être très efficace, c'est dans les domaines de l'innovation sociale et de la gouvernance grâce aux partenariats, et pas seulement le développement économique. Les valeurs telles que l'ouverture et le respect des autres sont aussi importantes (Luis Fidschuster, RRN AT) ;
- L'évaluation doit répondre aux exigences de la réglementation mais aussi envisager l'impact du CLLD à long terme : responsabilisation, capital social, renforcement des capacités. Nous devons mieux quantifier cela - le groupe de travail traitera-t-il également ces questions ? (Jean-Pierre Vercruyse de la DG MARE) ;

Jela Tvrdonova fournit les réponses suivantes : les lignes directrices à venir traiteront également la question des pluri-fonds ; le groupe de travail thématique étudiera LEADER dans un premier temps, mais devra réfléchir à la façon dont les fonds peuvent travailler ensemble pour atteindre les objectifs de la Stratégie UE 2020. Des contacts avec les autres DG sont prévus, via un groupe de réflexion ou une communication directe. Les bonnes pratiques seront prises en compte dans le processus : par exemple, il existe déjà des GAL menant des évaluations indépendantes.

C'est une bonne chose de collecter des données automatiquement mais il ne faut pas s'arrêter au niveau du suivi. Les GAL ont des objectifs en tête lorsqu'ils mettent au point leur stratégie ; l'évaluation doit s'assurer que les objectifs ont été atteints. Ce n'est pas spécifié dans les réglementations et il revient à l'AG de soutenir les GAL dans cette tâche. Les évaluations doivent également analyser la mise en œuvre de LEADER dans les PDR ainsi que sa contribution à des objectifs plus larges.

Les questions de la gouvernance et du capital social seront également traitées. Certaines parties de l'évaluation de LEADER sont obligatoires mais son impact en tant que méthode, et pas seulement comme source de

financement, doit être évalué. Pour les questions de mise en œuvre comme les projets cadres, les OCS influencent les sept caractéristiques de la méthode LEADER. Celles-ci sont si étroitement liées qu'il s'agit d'une question complexe.

6. Promouvoir l'innovation au sein de LEADER/CLLD

15 h 00 – 16 h 15

Remarque : les présentations peuvent être téléchargées directement en cliquant sur le lien prévu à cet effet

John Grieve :
« [Promouvoir l'innovation au sein de LEADER](#) »

John Grieve du PC du REDR introduit le thème de l'innovation comme aspect essentiel de la méthode LEADER. L'innovation peut être développée au niveau de la SDL ainsi qu'au niveau du programme, mais cela nécessite une approche bien planifiée ainsi qu'une attitude entrepreneuriale.

M. Ángeles Muriel Gonzáles :
« [LEADER intelligent pour une spécialisation intelligente du développement rural](#) »

M. Ángeles Muriel Gonzáles du GAL TAGUS en Estrémadure (ES) explique comment son GAL est devenu un moteur de la spécialisation intelligente de la zone, se basant sur les caractéristiques locales et en rassemblant divers acteurs (système éducatif, chercheurs, entités publiques, entreprises privées et citoyens). Une vision territoriale commune s'est développée autour d'un produit (du fromage local) qui implique de nombreux liens pour créer un « écosystème innovant ». Elle présente également une courte [vidéo](#) qui explique l'approche de spécialisation intelligente.

Juha-Matti Markkola : « [Camps de l'innovation](#) »

Juha-Matti Markkola du RRN finlandais présente le concept de « camps de l'innovation », un moyen pratique de développer l'innovation grâce à des réunions intensives de praticiens que le RRN finlandais a organisées pour la première fois en 2012 au niveau national (en suivant l'exemple suédois) et depuis 2013 au niveau régional. Certaines idées d'innovation développées par les participants ont déjà été mises en œuvre.

Questions et réponses

Pacôme Elouna Eyenga du PS du PERI-AGRI veut savoir pourquoi le premier appel pour les groupes opérationnels en Finlande a connu un échec en dépit de la méthodologie du camp d'innovation. Juha-Matti Markkola souligne que la PEI est un nouvel outil et que les candidats ont besoin de plus de soutien, même si la situation s'est heureusement améliorée. Juha-Matti Markkola explique également que les participants aux camps d'innovation peuvent venir de la zone ou de l'extérieur, mais que les meilleurs résultats sont obtenus lorsque différents types de participants sont mélangés.

John Grieve, en résumant le débat, souligne que ces deux exemples sont également innovants en termes de processus utilisés.

Exercices interactifs

Les participants travaillent ensuite ensemble par petits groupes pour identifier les activités pouvant être entreprises par les AG, les RRN et les LAG de manière à stimuler l'innovation.

Idées d'actions pour les **GAL** :

- Etre plus entreprenants (prendre des risques, innover en explorant de nouvelles idées, plutôt qu'en répondant aux idées de ceux qui ont de l'argent).
- Avoir des ressources spécifiques (une personne ou une institution dans la zone du GAL) pour soutenir l'innovation.
- Attirer et rassembler le plus grand nombre possible de parties prenantes et utiliser une méthode aléatoire pour sélectionner les membres des GAL.
- Construire un réseau de personnes innovantes grâce une animation proactive.
- Tester et adapter des méthodologies, y compris des méthodologies pour le suivi et l'évaluation de l'innovation.
- Aider les jeunes à aimer leur région en les impliquant dans les camps d'innovation et en leur offrant de nouvelles expériences dans la ville ou dans un autre pays.
- Relier l'innovation de la PEI à l'innovation de LEADER et impliquer les agriculteurs dans le processus d'innovation.
- Impliquer les propriétaires de résidences secondaires dans le développement de la zone.

Idées d'actions pour les **RRN** :

- Fournir des liens avec les bonnes pratiques et les promouvoir (site web, publicité, événements).
- Impliquer de nouvelles personnes avec de nouvelles idées, en utilisant une variété d'outils.
- Rechercher des moyens de soutenir la mise en œuvre de la PEI dans les régions.
- Envoyer des fonctionnaires et d'autres acteurs nationaux (ainsi que des représentants officiels de la Commission européenne) vivre avec une famille d'une zone rurale pour mieux appréhender la réalité des entreprises rurales et tester leurs propres idées.
- Organiser des échanges de trois jours pour les AG dans les conditions de travail des GAL.

Idées pour les **AG** :

- Créer un cadre propice au soutien des échanges entre acteurs à tous les niveaux (à l'intérieur et à l'extérieur des AG).
- Adopter une approche plus flexible pour les contrôles administratifs des projets (à la fois par les AG et la CE) : les réglementations actuelles ne laissent pas une marge suffisante pour les projets innovants (3% de sanctions, caractère raisonnable des coûts, etc.).
- S'assurer que l'innovation est un critère important dans la sélection de la SDL.
- Encourager les GAL à envisager l'innovation comme processus.
- Envoyer des fonctionnaires dans des ateliers de voyage avec des représentants d'ONG pour rencontrer des acteurs ruraux afin de « contrôler la réalité » et réaffirmer le besoin d'innovation.
- Assurer des synergies entre l'innovation LEADER et la PEI et élargir

l'horizon des GAL.

Idées pour le **PC du REDR** :

- Rappeler à toutes les parties prenantes que l'innovation implique de prendre des risques pour tous les acteurs, allant des GAL au promoteur du projet, en passant par l'AG et la CE.
- Développer et diffuser des bonnes pratiques et faciliter l'extraction d'informations sur le projet dans la base de données.
- Organiser un stage obligatoire de 15 jours dans les GAL.

Quelques recommandations supplémentaires :

- L'innovation est un mot qui fait peur et nous devons utiliser quelque chose de plus ordinaire qui puisse être accessible à tous.
- Le suivi du travail et le changement de poste devraient être facilités entre les AG, les AP et les GAL et peut-être qu'il devrait y avoir des stages obligatoires dans les GAL,
- L'utilisation de montants forfaitaires d'OCS dans le FEDEAR devrait être simplifiée comme pour le FSE.

7. Conclusions et étapes suivantes

16 h 15 – 16 h 30

Conclusions par
Paul Soto, PC REDR

Paul Soto, (PC REDR) indique que la session du matin était chargée en informations techniques mais qu'elle était absolument essentielle. Il s'agit d'outils permettant à LEADER d'exister. L'après-midi s'est concentrée sur ce en quoi consiste vraiment LEADER (la meilleure partie).

Le PC du REDR travaille sur une série d'ateliers sur des outils pour les AG et les AP, engageant un contrôle pour répondre aux préoccupations avec les RRN et les GAL - la chaîne de mise en œuvre complète. Du point de vue thématique, l'attention se concentre sur les projets sur le terrain et les facteurs habilitants qui leur permettent d'exister. Les exemples présentés montrent dans quelle mesure les GAL peuvent jouer un rôle dans la création d'un écosystème innovant. Ceci est particulièrement important dans les zones rurales où il n'existe pas de véritable organisation commerciale forte. Il y a ici besoin d'une facilitation de la base pour créer un écosystème dans lequel les idées peuvent se traduire en actions. Le lien possible entre GAL, LEADER et GO ne doit pas être oublié, ils sont différents mais complémentaires.

Au moins trois conditions sont nécessaires :

- Un flux d'informations à double sens (vertical et horizontal).
- Un passage des activités descendantes à des activités ascendantes au niveau européen, telle que l'initiative de projet cadre. Si des groupes de parties prenantes LEADER sont préoccupés par un problème particulier, ils

Conclusions par
Matthias
Langemeyer

peuvent demander de l'aide au REDR. Il n'est pas obligatoire d'en faire un sous-groupe permanent, mais le but est de réagir à une véritable demande sur le terrain ;

- Les événements organisés au niveau européen ne peuvent atteindre qu'un nombre de personnes restreint, chaque participant doit donc se comporter en ambassadeur. Les représentants des GAL, des AG et des RRN du sous-groupe doivent diffuser les résultats de la réunion dans leurs pays. Les informations doivent sortir de cette pièce.

Matthias Langemeyer de la DG AGRI insiste sur l'importance des échanges entre les pairs au cours de la réunion, il remercie les participants pour leur contribution et les informations fournies. Le PC développe un grand nombre d'outils, mais ne peut les développer qu'en fonction des apports, des commentaires et des suggestions des parties prenantes.

L'intérêt pour les projets cadres est vraiment impressionnant ; de telles idées innovantes sont les bienvenues et la DG AGRI souhaiterait voir d'avantage d'initiatives de ce genre.

L'évaluation n'est pas une tâche évidente, mais néanmoins très importante et l'est probablement encore plus que par le passé. LEADER devra démontrer son efficacité au Parlement européen et aux autres décideurs.

Le prochain sous-groupe LEADER/CLLD est prévu pour fin septembre 2016, tandis que le prochain groupe de pilotage des réseaux ruraux se réunira le 4 mars, puis en octobre 2016.

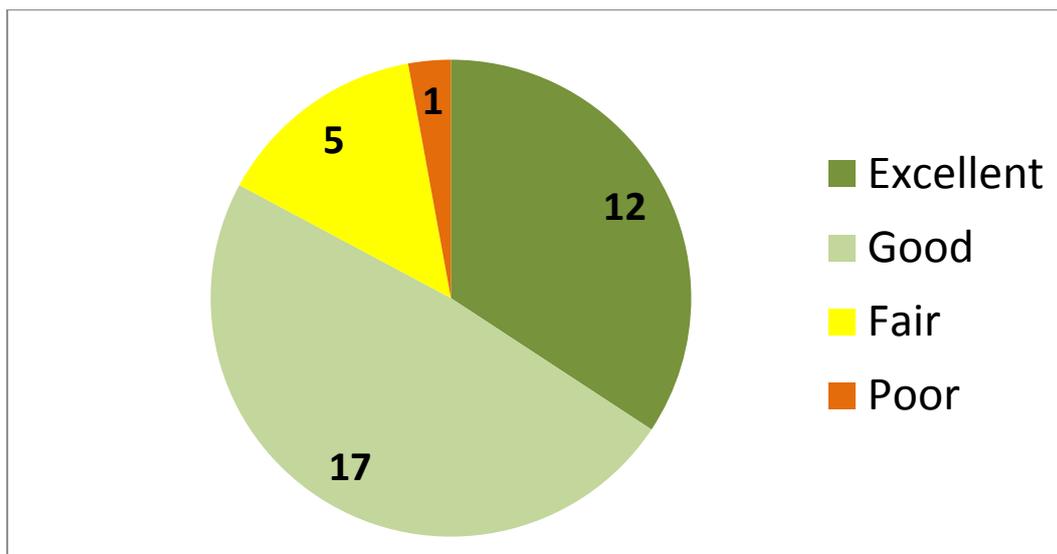
M. Langemeyer adresse ses remerciements à tous les participants ainsi qu'à toutes les unités de service ayant contribué à la réunion.

Annexe 1 Résumé des commentaires recueillis

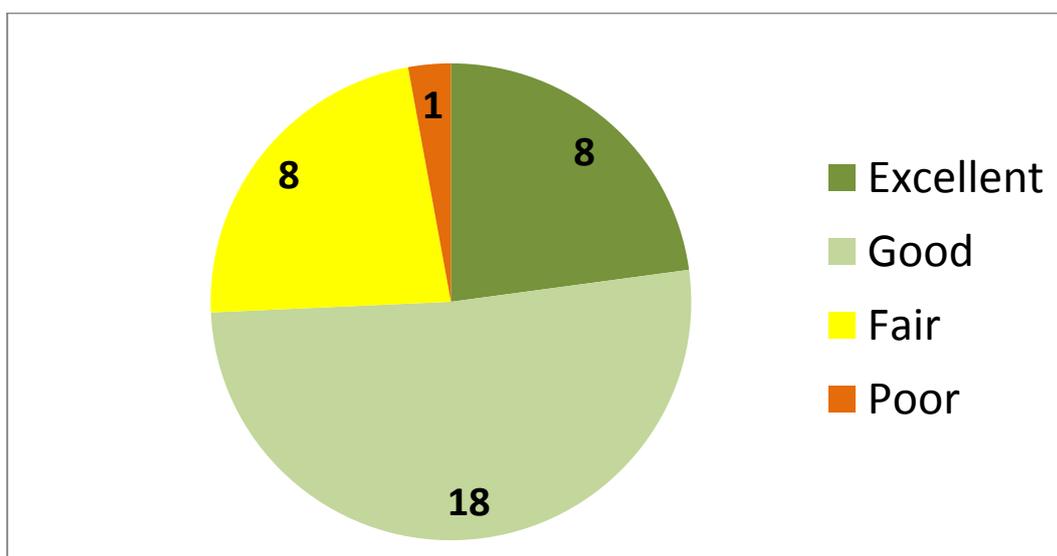
Total de réponses reçues : 40

1. Comment jugeriez-vous la pertinence des éléments suivants pour votre travail :

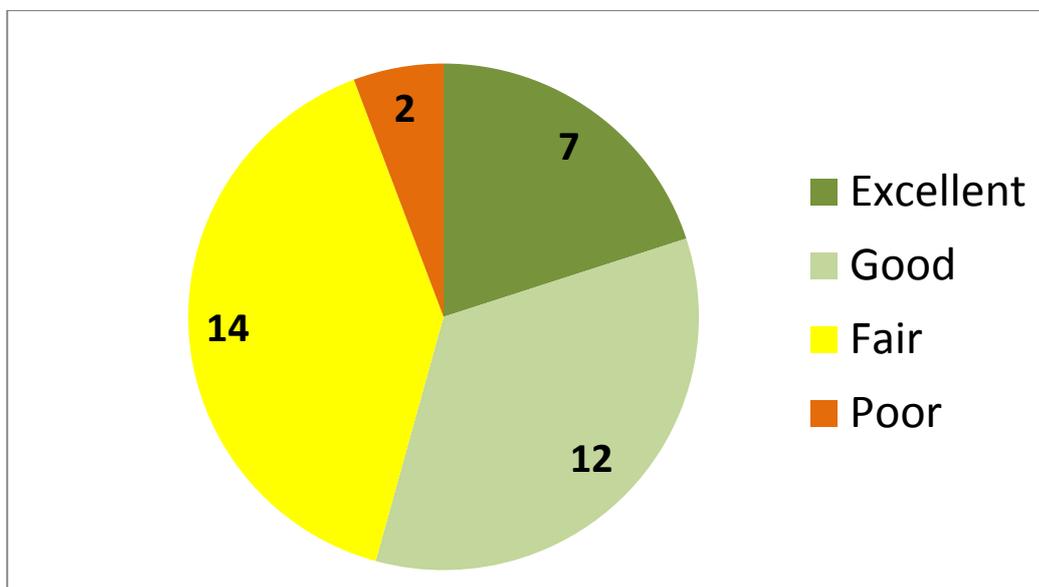
1.1. Les informations concernant l'avancement de LEADER/CLLD ?



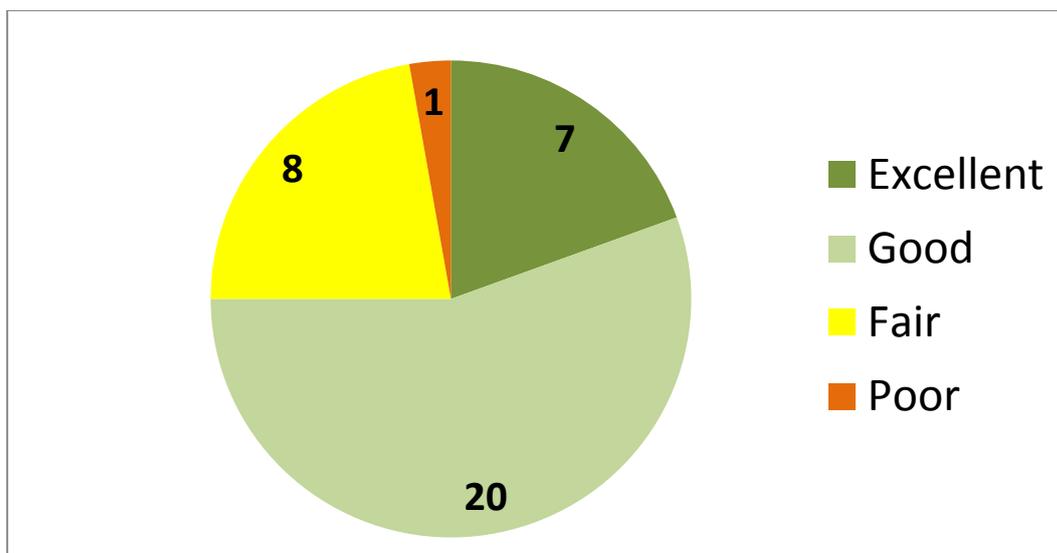
1.2. La présentation d'outils potentiellement utiles



1.3. Les opportunités d'échange et d'apprentissage par les pairs



1.4. Le format général de la réunion



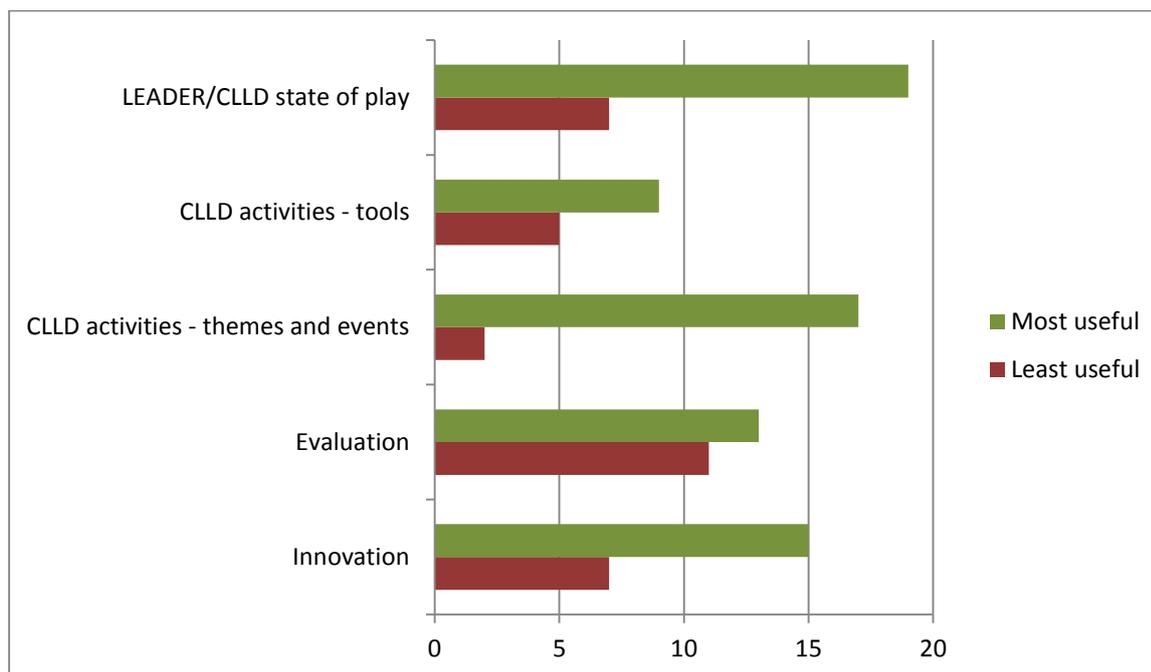
2. Quels éléments de la réunion étaient selon vous

Les plus utiles



Les moins utiles





3. Commentaires

3.1. Principaux enseignements de la réunion :

Pour un grand nombre de participants, le message le plus important de la réunion concerne la **simplification de la mise en œuvre du CLLD et des projets cadre** (six commentaires), soulignant le potentiel de ces méthodes ainsi que les risques auxquels il faut faire face.

Un nombre considérable (cinq) de commentaires traitent de l'innovation et plusieurs participants sont particulièrement impressionnés par la présentation sur les camps d'innovation finlandais. Ils soulignent également que la lourdeur administrative peut tuer l'innovation.

Plusieurs personnes mentionnent les **informations utiles** qu'elles ont reçues à propos de l'avancement de LEADER, de la base de données des GAL, de l'atelier sur l'inclusion sociale, de la CTN et de l'évaluation.

Un participant insiste sur le besoin d'**étendre LEADER au CLLD** à tous les niveaux : GAL, AG, EM et REDR, Commission européenne. Le niveau de langue que nous utilisons est également important. Un autre participant souligne le fait que **LEADER doit être divertissant**.

3.2. Les principaux aspects à appliquer quotidiennement :

Plusieurs participants prévoient d'entreprendre des actions pour **l'innovation** (neuf réponses), particulièrement en essayant de renforcer les synergies entre LEADER et la PEI-AGRI et en utilisant les GAL pour encourager l'innovation. Certains essayeront d'appliquer la méthode des camps d'innovation.

Les participants prévoient également de **diffuser les informations** présentées au cours de la réunion (sur l'avancement de LEADER et les camps d'innovation par exemple) aux GAL et aux autres parties prenantes (sept

réponses). Plusieurs déclarent qu'ils envisagent d'utiliser les outils du REDR à meilleur escient à l'avenir. Ils prévoient également d'appliquer les bonnes pratiques et les informations obtenues d'autres participants au cours de discussions informelles.

3.3. Sujets à aborder lors de la prochaine réunion :

L'intérêt pour le **suivi et l'évaluation** reste plutôt élevé (sept réponses), y compris une présentation des résultats de LEADER pour la période 2007-2013.

Certains participants voudraient acquérir des connaissances plus approfondies de la **mise en œuvre du CLLD**, y compris des OCS et des projets cadres. D'autres voudraient une présentation d'exemples d'un **CLLD urbain** ou d'une coopération rurale-urbaine, ainsi que davantage d'informations d'autres fonds et réseaux CLLD.

Il y a plusieurs demandes pour davantage de travail sur la **coopération LEADER** (quatre commentaires), en particulier avec les pays tiers. Le lien entre LEADER et la PEI-AGRI devrait être approfondi.

Des propositions supplémentaires comprennent des thèmes tels que de nouveaux modèles de gouvernance, une réglementation concernant l'intervention économique, les projets pour l'après 2020, ainsi qu'un débat sur l'écart entre la théorie et la pratique (en théorie, LEADER est innovant ; en pratique, la bureaucratie rend sa mise en œuvre difficile). En général, il devrait y avoir des opportunités pour plus de débats approfondis.

3.4. Autres commentaires et suggestions :

Les suggestions pour le **contenu** du travail à venir sur LEADER comprennent :

- une boîte à outils pour la CTN avec les pays tiers
- un groupe de travail au niveau européen pour développer des synergies entre les GAL et les GO

Suggestions concernant le **format** de la réunion :

- il serait bien d'utiliser des plaques nominatives pendant les débats afin d'identifier plus facilement les participants
- les présentations PowerPoint devraient être disponibles au format papier de manière à faciliter la prise de notes
- il faudrait encourager les parties prenantes à échanger davantage leurs points de vue, en les invitant avant la réunion à faire part de leurs bonnes pratiques ou des moyens pour surmonter les difficultés rencontrées

Autres commentaires :

- « merci, encore une bonne réunion ! Un peu inquiet à propos des débats sur les OCS et les projets cadres. Les objectifs [LEADER] étaient magnifiques, mais est-ce perdu dans la mise en œuvre/l'interprétation ? »
- « programme très intéressant avec un grand nombre de sujets abordés en profondeur (projets cadres, OCS, innovation). »